



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 24 novembre 2022 (18h30)  
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33  
En exercice : 33  
Présents : 22  
Votants : 31  
Convocation et affichage : 16/11/2022  
Président de séance : Monsieur Simon PLENET  
Secrétaire de séance : Madame Gracinda HERNANDEZ

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Juanita GARDIER, Jamal NAJI, Simon PLENET, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Patrick SAIGNE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Catherine MOINE), Louisa GRENOT (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Sopha LIM (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Vincent DUGUA.

**CM-2022-284 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DECISIONS PRISES  
EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONFEREES PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

En application de la délibération n° CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée du mandat et ce, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Maire ont été adressées en annexe de la convocation à la présente séance du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal.

Les décisions suivantes se rapportent à la période du 05 septembre au 19 octobre 2022 :

<b>DM-2022-208</b>	<b>13/09/2022</b>	TRANQUILLITE PUBLIQUE - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE D'AIDE AUX TERRITOIRES ' ATOUT RURALITE 07 '
<b>DM-2022-209</b>	<b>05/09/2022</b>	OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À MME ET M LAFON SANDRINE ET LUDOVIC, BÂTIMENT SIS 1-3 RUE DES BOUCHERIES À ANNONAY
<b>DM-2022-210</b>	<b>07/09/2022</b>	CONCLUSION D'UN AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE ' ACHAT DE VETEMENTS NEUFS DE TRAVAIL ' N°202111 - LOT 1 VETEMENTS PROFESSIONNELS'

<b>DM-2022-211</b>	<b>07/09/2022</b>	CONCLUSION D'UN AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE ' ACHAT DE VETEMENTS NEUFS DE TRAVAIL ' N°202111 - LOT 2 VETEMENTS HAUTE VISIBILITE'
<b>DM-2022-212</b>	<b>12/09/2022</b>	CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ' DEPOLLUTION DU SITE DE L'ANCIENNE USINE A GAZ ' N°202119
<b>DM-2022-213</b>	<b>14/09/2022</b>	CONTRAT DE LOCATION D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS ET SPIRITUEUX DE CATEGORIE IV
<b>DM-2022-214</b>	<b>08/09/2022</b>	CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE ' FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET DE PETITS MATERIELS POUR LA VILLE D'ANNONAY, SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ANNONAY RHONE AGGLO ET SON CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°202201
<b>DM-2022-215</b>	<b>12/09/2022</b>	SPORTS - APPLICATION DES TARIFS 2022/2023
<b>DM-2022-216</b>	<b>13/09/2022</b>	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT "HABITAT ET DESIGN" AVEC ACTION LOGEMENT ET L'ESADSE
<b>DM-2022-218</b>	<b>22/09/2022</b>	CONCLUSION D'UN MARCHÉ "RENOVATION DE LA FACADE PRINCIPALE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS" n° 202218
<b>DM-2022-219</b>	<b>21/09/2022</b>	CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE DE TRAVAUX "AMENAGEMENT PAYSAGER" N° 202216
<b>DM-2022-221</b>	<b>20/09/2022</b>	ANNULE ET REMPLACE LA DECISION n° DM-2022-212 "CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ' DEPOLLUTION DU SITE DE L'ANCIENNE USINE A GAZ ' N°202119
<b>DM-2022-230</b>	<b>04/10/2022</b>	CONCLUSION D'UN AVENANT N° 3 A L'ACCORD-CADRE ' ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ' N°201919 - LOT 1 FOURNITURES DE BUREAU '
<b>CM-2022-231 à CM-2022-253</b>	<b>03/10/2022</b>	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
<b>DM-2022-255</b>	<b>17/10/2022</b>	ESPACES VERTS - REQUALIFICATION PROGRESSIVE DU PARC MIGNOT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DU DEPARTEMENT D'AIDES AUX TERRITOIRES ' ATOUT RURALITE 07 '
<b>DM-2022-256</b>	<b>17/10/2022</b>	DEPAU - TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEMIN DE VILLEDIEU - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DU DEPARTEMENT D'AIDES AUX TERRITOIRES ' ATOUT RURALITE 07 ' - PACTE ROUTIER
<b>DM-2022-257</b>	<b>17/10/2022</b>	ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU PARKING PIERRE MENDES FRANCE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DU DEPARTEMENT D'AIDES AUX TERRITOIRES ' ATOUT RURALITE 07 ' - PACTE ROUTIER
<b>DM-2022-258</b>	<b>19/10/2022</b>	CONCLUSION D'UN MARCHÉ ' PARC MIGNOT : REQUALIFICATION DES BASSINS ' N° 202229 - LOTS 1 ET 2
<b>DM-2022-259</b>	<b>19/10/2022</b>	CONCLUSION D'UN MARCHÉ ' CREATION D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC MIGNOT A ANNONAY ' N° 202222

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2022

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire durant la période du 05 septembre

au 19 octobre 2022 et ce, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/11/22  
Affiché le : 28/11/22  
Transmis en sous-préfecture le : 28/11/22  
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20221124-36717-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET